

**Faculté de science politique et de droit
Département des sciences juridiques**

Demande visant à différer la tenue d'un examen ou la date de remise d'un travail.

N.B. Si la demande n'a trait qu'à des activités relatives à un seul cours, le formulaire est présenté à l'enseignante, l'enseignant. Les parties 1, 2 doivent être remplies par l'étudiante, l'étudiant.

Si la demande a trait à plusieurs activités relatives à des cours différents, le formulaire est présenté à la direction du programme de la Faculté de science politique et de droit auquel les cours sont rattachés ou à défaut, à la direction du département des sciences juridiques. La section 1 (apparaissant sur la page 1) est remplie en autant de fois qu'il y a d'activités à différer.

1. Description de l'activité à différer (à remplir par l'étudiante, l'étudiant)

Sigle, groupe du cours et titre:

Session :

Enseignante, enseignant :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

Étudiante, étudiant :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

Code permanent :

Programme :

Description de la prestation pour laquelle une demande de différé est formulée :

2. Exposer les motifs justifiant la demande pour raison médicale ou autre (à remplir par l'étudiante, l'étudiant)

Joindre toute pièce pertinente. Dans le cas d'un billet médical, le billet doit attester de manière précise et explicite **l'incapacité de l'étudiante, l'étudiant à passer un examen à la date prévue ou dans le cas d'une série d'examens les dates de la durée de l'incapacité.** (Ex. Le médecin atteste de l'incapacité de passer un examen du 12 au 14 décembre inclusivement)

Signature de l'étudiante, l'étudiant :

Date :

3. Entente ou refus (à remplir par l'enseignante, l'enseignant)

Dans le cas d'une entente indiquez le type d'examen et la ou les dates prévues par le département. Dans le cas d'un refus, les motifs en sont exposés sommairement.

Signature de l'enseignante, l'enseignant :

Date :

Suivi : l'enseignante, l'enseignant signe et transmet le formulaire et les pièces au secrétariat du Département